

Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne

Autor(en): **Kästli / Wipfli**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (2002)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418478>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

3. Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne

3.1 Les priorités de l'exercice

Grâce à la coopération de l'Office de gestion et de surveillance ainsi que de l'Administration des domaines, un secrétaire juriste supplémentaire a pu être engagé à partir du mois d'octobre. C'est en octobre également que la Commission des recours a pris possession de ses nouveaux locaux, beaucoup plus spacieux, à Liebefeld/Köniz.

Outre les cas en rapport avec la période transitoire 1999/2000 portant sur la question de savoir si certains revenus ou certaines charges étaient ordinaires ou extraordinaires, la Commission des recours a essentiellement traité dans l'année écoulée des recours en relation avec la nouvelle évaluation générale des immeubles 1999 (NEG 99). Il peut être constaté que plus des trois quarts des recours à juger après inspection des lieux ont été liquidés dans le délai d'une année. Il s'agit là d'une nette augmentation par rapport à la révision générale de 1989. Dans leur grande majorité, les affaires relatives à l'évaluation officielle ont pris beaucoup de temps. Cette situation s'explique en partie par le fait que l'Intendance des impôts, à la différence de ce qui avait été son attitude lors de la révision générale de 1989, n'a procédé qu'avec une grande retenue à des inspections des lieux en procédure de réclamation. En conséquence, la Commission des recours en matière fiscale a dû ordonner 74 inspections des lieux et effectuer en partie le travail qui avait encore été exécuté par l'Intendance des impôts lors des précédentes révisions générales. Ces inspections ont provoqué un surcroît de travail considérable. Il y a lieu de souligner que ce fait a donné à penser à la Commission des recours que l'Intendance des impôts, pour assurer une révision générale 1999 peu coûteuse, a réduit son activité d'examen dans la procédure de réclamation. Si tel devait être le cas, force serait d'admettre que la procédure de réclamation est de plus en plus vidée de sa substance, ce qui serait inadmissible et intolérable.

La Commission des recours a tenu six séances au cours desquelles elle a jugé 415 recours contre 346 l'année précédente. 537 (703) recours ont été jugés par le Président en sa qualité de juge unique. 952 (1049) recours ont été liquidés au total. Parmi les cas qui ont fait l'objet d'un jugement, 143 (149) ont été admis totalement et 71 (59) partiellement. En revanche, 321 (337) cas ont été rejetés ou ont été déclarés irrecevables pour des motifs formels. 417 (504) ont été retirés et radiés du rôle. La Commission des recours a en outre procédé à 74 (23) inspections des lieux et à 7 (9) auditions.

Au cours de l'exercice, il a été enregistré 43 (34) recours au Tribunal administratif et 25 (23) au Tribunal fédéral. Le Tribunal adminis-

tratif a jugé 32 (31) cas. Il en a admis 3 (2), admis partiellement 4 (4) et rejeté 20 (19), y compris les refus d'entrée en matière. 5 (6) recours ont été retirés. Le Tribunal fédéral a jugé 23 (25) cas; 6 (2) ont été admis, 0 (4) partiellement admis et 12 (17) rejetés. 2 (2) recours ont été retirés. Le bilan de l'exercice se présente comme suit: 1032 affaires en suspens en début d'année, 952 nouvelles affaires, 952 recours liquidés et 1032 affaires en suspens à la fin de l'année.

Ces chiffres montrent que, par rapport à la moyenne des dernières années, le nombre des recours a de nouveau augmenté de quelque dix pour cent. Ils ne comprennent toutefois pas tous les recours supplémentaires portant sur l'évaluation coïncidente annuelle. En effet, seuls 30 recours de personnes physiques concernant l'année 2001 ont été déposés à ce jour. L'évolution de cette augmentation montrera si la dotation en personnel de la Commission des recours doit être adaptée de manière à ce que la durée moyenne des procédures donnant lieu à des décisions de la Commission se réduise à nouveau à douze mois.

Les jugements les plus importants de la Commission des recours en matière fiscale ont été publiés dans les revues «Jurisprudence administrative bernoise» (JAB), «Neue Steuerpraxis» (NStP) et «Der Steuerentscheid» (StE). Depuis l'an 2000, on a également accès aux jugements sur le site Internet www.eBVR.ch.

3.2 Ressources humaines

Au printemps, Peggy Lüthi a été engagée pour renforcer le secrétariat de la Commission des recours. En juin, Ferdinand Christen, expert-comptable, a quitté la Commission des recours pour prendre une retraite bien méritée. Au nom de la Commission des recours, nous le remercions chaleureusement pour sa fidèle collaboration. Son successeur est Daniel Wettstein, expert-comptable et expert fiscal fédéral diplômé. Il est entré en fonction en juillet. En octobre, M^e Martin Hess, avocat, a commencé son activité de secrétaire juriste auprès de la Commission des recours.

Berne, le 30 janvier 2003

Au nom de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne :

Le Président: *Kästli*

Le 1^{er} Secrétaire: *Wipfli*

